



Réunion des élus à TOUJET
Intervention de Pierre ORY, Préfet du Gers
(seul le prononcé fait foi)
Vendredi 10 juin 2016

Monsieur le Ministre, président du conseil départemental,
Madame et messieurs les parlementaires,
Monsieur le Maire de TOUJET, qui nous accueillez aujourd'hui,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux et régionaux,
Mesdames et messieurs les Maires,
Mesdames et messieurs les présidents d'établissement publics de
coopération intercommunale,
Monsieur le président de l'association des maires du Gers,
Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Gers,
Mesdames et messieurs les directeurs et chefs de services de l'État,
Chers collègues du corps préfectoral,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de pouvoir m'adresser aujourd'hui à vous, Maires, élus qui êtes les acteurs et les animateurs de la démocratie locale, si précieuse mais aussi source de lourdes responsabilités pour vous qui assumez cette importante mission au service de nos concitoyens.

L'Etat et les élus dans notre pays entretiennent depuis toujours un dialogue nourri avec un seul souci: l'intérêt général.

C'est évidemment le cas dans le Gers, où j'ai pu apprécier depuis mon arrivée voici un an la qualité et souvent-et je m'en félicite- l'exigence de nos échanges...De la même façon, j'ai apprécié l'esprit de responsabilité et d'unité qui a été le vôtre dans les heures sombres qui ont suivi le 13 novembre: de tout cela, je souhaite vous remercier très simplement, mais avec beaucoup de conviction...

Cette rencontre est importante pour vous, elle l'est pour moi, et l'ensemble des services de l'État ici présents, car elle me permet, sur un certain nombre de sujets, de vous donner des informations, un éclairage que je vous dois .

J'ai choisi cette année de retenir un thème unique mais fédérateur, qui vous concerne, nous concerne tous dans un département comme le nôtre : celui de l'hyper- ruralité, qui correspond à la fois à une actualité prégnante et à une réalité locale que chacun d'entre nous peut mesurer chaque jour.

En choisissant ce thème, je n'ai pas cédé à la facilité, car je sais bien que nombreux parmi vous sont en difficulté dans leurs communes, s'interrogent sur les années qui viennent, ont le sentiment d'être abandonnés : j'en parle régulièrement avec les uns et les autres lors de mes nombreux déplacements à travers le Département.

Ce thème de l'hyper-ruralité est donc sensible, difficile : mais ne pas parler des difficultés pour les éluder et refuser d'aborder les vraies questions serait de mon point de vue irresponsable...je préférerais toujours un débat animé à une absence d'échanges, la confrontation d'idées à la résignation...Je le dis avec d'autant plus de conviction que des solutions existent, des démarches très porteuses ont été engagées par le Gouvernement depuis plusieurs années, des mesures proposées et mises en œuvre, j'y reviendrai.

Notre département compte comme vous le savez 462 communes, la présence et le maintien des services au public constituent dans un tel contexte enjeu majeur : écoles, commerces de proximité, bureau de poste, accès aux soins.

Cet enjeu qui s'appuie sur trois grands principes, l'égalité, la solidarité et la simplification, le Gouvernement en a fait une priorité nationale.

Il entend en effet, améliorer l'offre de service public dans les territoires fragiles et lutter contre le sentiment d'abandon que peuvent ressentir leurs habitants.

Cette volonté gouvernementale, elle se retrouve à travers trois chantiers majeurs, qu'il convient d'articuler :

- La réforme territoriale et l'élaboration des schémas de coopération intercommunale, c'est fait, et nous sommes entrés dans une phase de mise en œuvre de la nouvelle carte de l'intercommunalité,
- La réflexion lancée à travers les assises de la ruralité qui ont donné lieu à trois comités interministériels successifs,
- L'adoption de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics d'ici la fin 2017, le président Martin l'a déjà précisément évoqué.

Mesdames, messieurs les élus,

L'action gouvernementale en faveur des territoires ruraux peut se résumer ainsi : fédérer les initiatives publiques et rassembler les énergies locales.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, d'avoir une approche unique et uniforme sur la ruralité.

En effet, les territoires ruraux peu peuplés ne connaissent pas les mêmes dynamiques économiques, démographiques ou sociologiques.

Leurs trajectoires et les défis auxquels ils sont confrontés sont très différents selon leur localisation sur le territoire français, leurs distances

aux grandes agglomérations, leur degré d'urbanisation ou leur relation avec les villes environnantes.

Afin d'appréhender cette diversité et de répondre aux attentes des habitants des territoires ruraux, un acte fondateur a été posé le 12 septembre 2014 par le premier ministre, avec la tenue des « Assises de la ruralité » qui se sont déroulées en octobre et en novembre 2014, sous la forme de sept ateliers.

A l'occasion de chacun de ces ateliers co -pilotes par des élus locaux, la parole a été donnée à des acteurs de terrain, aux associations, aux professionnels du monde économique.

Dans le prolongement, trois comités interministériels aux ruralités(CIR) ont été organisés, sur la base d'une feuille de route ambitieuse :

- garantir à chaque citoyen l'égal accès aux services conformément au principe d'égalité républicaine,
- renforcer la capacité de développement des territoires,
- améliorer la connexion entre les territoires ruraux et urbains avec la revitalisation des centres bourgs qui jouent un rôle majeur dans le maillage du territoire.

Le premier CIR s'est tenu à LAON le 13 mars 2015, 46 mesures ont été annoncées, dont la lutte contre les déserts médicaux en facilitant l'installation des jeunes médecins via le contrat d'engagement de service public, la création de maison de service au public ou encore le « Plan Haut débit ».

Le second CIR, présidé par le Chef de l'Etat en personne, a eu lieu à VESOUL, **en septembre 2015** : l'occasion de dresser un premier bilan, globalement positif, et de retenir 21 mesures supplémentaires, dont une augmentation conséquente du soutien financier aux investissements des communes et des intercommunalités, avec la création d'un fonds destiné aux territoires ruraux (je vais y revenir), un allègement des contraintes normatives, le développement de plates-formes de la mobilité, la création de maisons de santé ou la signature de convention de ruralité pour améliorer l'école dans les zones fragiles.

Enfin, le 20 mai dernier à Privas lors du troisième CIR, 37 mesures nouvelles ont été décidées dont le contrat de ruralité, qui a vocation à coordonner l'ensemble des mesures prises à l'échelle d'un PETR ou les intercommunalités, afin d'éviter les effets de saupoudrage, le soutien à la création d'entreprise avec l'Agence France Entrepreneur, le maintien des commerces et de l'artisanat, la rénovation des logements.

Au total ce sont 104 mesures qui ont été adoptées, et je précise que **100 % des 67 premières actions ont été soit mises en œuvre, soit au moins lancées** au plan national.

Alors quelles traductions concrètes pour le Gers, me direz- vous ?

Les services de l'Etat sont plus que jamais mobilisés sur toutes ces questions soyez-en assurés, mais elles nécessitent méthode et coordination.

C'est la raison pour laquelle, j'ai désigné la sous-préfète de Mirande, Anne LAYBOURNE, « référent ruralité » pour le département du Gers.

Elle est d'ores et déjà votre interlocutrice sur ce dossier ; dans ce cadre, elle a installé le comité de suivi de la mise en place des mesures des CIR le 20 avril dernier.

Il réunit des représentants de l'ARS, de la DASEN, de la DDT, de la DIRECCTE, de l'AMF, du Conseil Départemental et de la Région LR-MP.

Un état des lieux et une analyse qualitative ont été réalisés qui permettent, sans sombrer dans une auto-satisfaction qui serait très malvenue, de partager les constats suivants :

- cinq maisons de santé sont ouvertes et quatre autres ont été labellisées,
- le Gers compte désormais onze maisons de services au public et trois autres sont en projet,
- sur les questions éducatives, le Gers est un des tout premiers à avoir expérimenté le dispositif de convention pluriannuelle,

- le Gers est un des départements les plus avancés au niveau national en ce qui concerne le déploiement de la fibre avec un programme de près de 90 millions d'euros, dont une participation de 37,5 millions d'euros de l'État à Gers Numérique...

Et j'ai compris, Monsieur le Président, que le modèle gersois est pris en exemple par d'autres départements de notre région...

Bref, sur tous ces enjeux importants, nous progressons pour compenser les difficultés liées à cette hyper-ruralité...

Pour autant, je ne minimise pas le chemin qu'il reste à parcourir : vos inquiétudes je les entends, elles sont légitimes et les efforts sont à poursuivre, notamment en matière d'accès aux soins : une première réunion s'est tenue le 26 mai à l'initiative du conseil départemental et en collaboration avec l'ARS, nous vous en présenterons dans quelques instants les premières conclusions.

Au-delà de cette question prégnante de l'accès aux soins, bien d'autres enjeux sont devant nous, et il nous faut poursuivre dans la dynamique que j'évoquais à l'instant ; nous pourrons pour ce faire nous appuyer sur un nouvel outil, que le Gouvernement vient de proposer aux territoires ruraux : les contrats de ruralité.

Conclus entre l'Etat et les PETR ou les intercommunalités, et pouvant associer la région et le département, ces contrats permettront d'agréger et de mettre en cohérence les différentes mesures issues des CIR, et de les adapter aux besoins locaux.

Nous sommes dans l'attente d'instructions sur le sujet, mais nous savons d'ores et déjà qu'ils mobiliseront des crédits de droit commun, et aussi le fonds de soutien à l'investissement local. Leur élaboration sera souple, sans lourds travaux de diagnostic préalable.

Cette démarche est évidemment confortée par la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental.

Vous l'avez largement évoqué, M. le Président, et je voudrais à mon tour simplement rappeler que ce schéma, document prescriptif, aura force normative ; il définit pour six ans un programme d'actions visant à renforcer l'offre de service dans les zones en déficit et à accompagner la structuration de ces services sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la présence des services de l'Etat est naturellement interrogée.

Le découpage du département en trois arrondissements ne sera pas remis en cause, il s'agit au contraire de conforter l'échelon infra arrondissement, en s'appuyant sur nos maisons de l'Etat à Condom et à Mirande, et le réseau des maisons de services au public.

A ce stade, six réunions de concertation ont déjà eu lieu, elles ont vocation à faire émerger une vision prospective des besoins en matière de transports, de services de proximité, de santé de services sociaux etc....

Dans cette optique, mesdames et messieurs les élus vous avez été destinataires d'un questionnaire à relayer auprès de vos administrés via un lien internet ou sous format papier.

Je précise que vous trouverez un exemplaire de ce document dans le dossier qui vous a été remis sur table.

Cette enquête permettra de faire remonter les attentes de chacun, aussi je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Sur la base des résultats obtenus, il sera plus facile de bâtir une vision partagée et d'établir à l'issue, un projet territorial équilibré.

Je suis conscient que la question des moyens demeure centrale, elle est source de préoccupation au quotidien car les collectivités supportent une part importante de la réduction des déficits.

Sur ce point, comme vous le savez, le Président de la République vient d'annoncer lors du 99^{ème} congrès des maires que « serait diminué de moitié l'effort demandé aux communes et intercommunalités en 2017".

L'Etat est résolument engagé aux côtés des collectivités, à travers l'augmentation des enveloppes dédiées aux investissements à hauteur de 1 milliard d'euros en 2016, pour accompagner les investissements des communes et des EPCI.

Ces ressources que vous apporte l'Etat sont l'expression de la solidarité nationale à votre égard et une source de financement précieuse pour l'exercice de vos compétences et l'amélioration du cadre de vie des Gersoises et des Gersois.

Je m'arrête un instant sur la DETR, dont les crédits ont été majorés en 2016 au plan national à hauteur de 200 millions d'euros, et ce, afin de maintenir le niveau exceptionnel de 2015.

Concernant le Gers, l'enveloppe est confortée, elle s'élève cette année à 9 695 510 euros.

La DETR s'articule désormais avec le Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

Ce fonds est destiné à financer **d'une part** les grands projets d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique) développement de la mobilité) **et d'autre part** les communes exerçant des fonctions de bourg-centre. Le cumul DETR et FSIL est possible.

Le chef de l'Etat a également annoncé aux élus municipaux qu'il reconduirait le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement pour les communes en 2017, à hauteur de 1,2 milliard en 2017 (contre 1 milliard en 2016).

Au total, ce sont près de 75 millions d'euros dévolus à la Région LR-MP, dont près de 3 millions déjà engagés pour le Gers.

Sur tous ces aspects, les services de l'Etat sont là pour vous appuyer, vous conseiller.

Enfin, le service public c'est aussi l'incarnation des valeurs républicaines, l'égalité, la solidarité, la laïcité.

Dans le contexte issu des attentats de janvier 2015, mesdames et messieurs les élus vous disposez de leviers intéressants pour sensibiliser la jeunesse sur les missions d'intérêt général et promouvoir les valeurs du « vivre ensemble ».

Je veux parler du service civique, qui vous permet de mobiliser à temps partiel, avec un fort appui de l'État, un jeune autour d'une mission d'intérêt général ; les services de la DDCSPP sont à votre disposition pour vous aider à monter un dossier.

Sans plus attendre, je propose de vous présenter le déroulé de cet après-midi :.....